Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB93-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 22 JUIN 2026

Nombre de conseillers en exercice :		27
Nombre de conseillers présents à la séance :		24
Nombre de conseillers absents :		3
Nombre de conseillers ayant donné procuration :		3
Nombre de votants :		27
Date de la convocation	: 16 juin 2026	
Date d'affichage	: 16 juin 2026	

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux juin, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur HERVÉ GILDAS, Maire.

Présents : HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, LE MIGNOT Daniel, KERTUDO Maryline, PICART Olivier, TOUDIC Marie Evelyne, ESNEU Pacal, LE POUL Christian, L'HOSTIS Florence, CALLENNEC HUET Edith, BRIER Sandrine, TROGOFF Olivier, MARTIN Sébastien, GUEVELOU Laurent, CHARLIER Claire, LEBOURG Alexis, CRENN Méghane, GEFFROY Séverine, NICOL Marie-Noëlle, HADJADJE Valérie, CLECH Vincent, BICZO Sylviane, BODEVEUR David, LE GALL Maël

Absents : BONIZEC Christel, LE BALCH Elise, COUTELLEC Benoit.

Procurations : BONIZEC Christel à BRIAND Sandrine, LE BALCH Elise à CHARLIER Claire, COUTELLEC Benoit à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : KERTUDO Maryline

N°2026/93

Institutions et vie politique

Composition et désignation des représentants au sein des commissions municipales

Abroge et remplace la délibération n°2026/41 du 16 avril 2026

Monsieur le Maire rappelle que l'article L.2121-22 du CGCT permet au conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions municipales peuvent être formées au cours de chaque séance du conseil municipal ou avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil (circulaire n°COTB2005924C du 20 mai 2020).

Ainsi par délibération n°2026/41 du 16 avril 2026, ont été créés 8 commissions intitulées comme suit :

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB93-DE

- Finances
- Travaux et urbanisme
- Affaires sociales
- Sport et vie associative
- Affaires scolaires
- Culture, communication & animation
- Citoyenneté et Armoripark
- Développement durable et numérique

Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission. Aussi, il avait été proposé de fixer ce nombre à 7, hormis pour la commission « Finances » pour laquelle siègent 6 membres. Le maire étant le président de droit de chaque commission, chaque commission est représentée par des vice-présidents (es).

Suite au décès de Monsieur Pascal LE GALL, 6ème adjoint au maire et Vice-président de la commission « Développement durable et numérique » et de l'installation du suivant de la liste, Monsieur Benoit COUTELLEC, Monsieur le Maire propose d'abroger la délibération n°2026/41 du 16 avril 2026.

Dans les communes de plus de 1000 habitants, la composition des différentes commissions, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant (circulaire n°COTB2005924C du 20 mai 2020).

Aussi, il est proposé au conseil municipal, la composition comme suit :

- 6 membres de la liste de Gildas HERVÉ, « Bégard Il est temps »
- 1 membre de la liste de Vincent CLECH, « BEAR Bâtir Ensemble un Avenir Responsable »

Pour la commission « Finances » et « Développement durable », il est proposé la composition comme suit :

- 5 membres de la liste de Gildas HERVÉ, « Bégard Il est temps »
- 1 membre de la liste de Vincent CLECH, « BEAR Bâtir Ensemble un Avenir Responsable »

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB93-DE

COMMISSION « FINANCES »	
Vice-présidence	**KERTUDO Maryline**
Membres de la commission :	ESNEU Pascal
	LE POUL Christian
	COUTELLEC Benoit
	TOUDIC Marie-Evelyne
	CLECH Vincent

COMMISSION « TRAVAUX ET URBANISME »	
Vice-président	**PICART Olivier**
Membres de la commission :	GUEVELOU Laurent
	HUET Edith
	L'HOSTIS Florence
	TOUDIC Marie-Evelyne
	LEBOURG Alexis
	LE GALL Maël

COMMISSION « AFFAIRES SOCIALES »	
Vice-présidente	**BRIAND Sandrine**
Conseillère déléguée	*HUET Edith*
Membres de la commission :	CRENN Méghane
	LE BALCH Élise
	TROGOFF Olivier
	LE POUL Christian
	HADJADJE Valérie

COMMISSION « SPORT ET VIE ASSOCIATIVE »	
Vice-président	**LE MIGNOT Daniel**
Membres de la commission :	ESNEU Pascal
	MARTIN Sébastien
	BONIZEC Christel
	LEBOURG Alexis
	CRENN Méghane
	NICOL Marie-Noëlle

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB93-DE

COMMISSION « AFFAIRES SCOLAIRES »	
Vice-présidente	**TOUDIC Marie-Evelyne**
Conseiller délégué	*MARTIN Sébastien*
Membres de la commission :	LE MIGNOT Daniel
	PICART Olivier
	KERTUDO Maryline
	GEFFROY Séverine
	BICZO Sylviane

COMMISSION « CULTURE, COMMUNICATION ET ANIMATION »	
Vice-présidente	**BONIZEC Christel**
Membres de la commission :	LE BALCH Élise
	HUET Edith
	BRIER Sandrine
	CHARLIER Claire
	LE POUL Christian
	HADJADJE Valérie

COMMISSION « CITOYENNETÉ & ARMORIPARK »	
Vice-président	**ESNEU Pascal**
Membres de la commission :	CHARLIER Claire
	L'HOSTIS Florence
	BRIER Sandrine
	CRENN Méghane
	LE POUL Christian
	BODEVEUR David

COMMISSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE & NUMÉRIQUE »	
Président	**HERVÉ Gildas**
Conseillère déléguée	*Florence L'HOSTIS*
Membres de la commission :	GUEVELOU Laurent
	HUET Edith
	TROGOFF Olivier
	GEFFROY Séverine
	LE GALL Maël

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 022-212200042-20260622-2026DELIB93-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Nombre de suffrages exprimés :	*27*
Votes Pour :	*27*
Votes Contre :	*0*
Abstention :	*0*

- **DÉSIGNE** les membres de chaque commission **;**
- **DIT** que le Maire est le président de droit de toutes les commissions ;
- **DIT** qu'en cas d'impossibilités ponctuelles, chaque délégué a la possibilité de se faire remplacer par l'élu de son choix ;
- **DIT** que le Président et les Vice-présidents des commissions pourront à leur convenance, soit à leur initiative, soit sur demande (écrite) particulière associer les personnes ou experts qu'ils jugeront utiles aux travaux de certaines réunions

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Gildas HERVÉ

La secrétaire de séance,
Maryline KERTUDO

MAIRIE DE BÉGARD 22140 (Côtes-d'Armor)